

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 338

présenté par
M. Echaniz

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 1, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.